

CERTIFICAT de RÉALISATION

Je soussigné Olivier BARDET, représentant légal du dispensateur de formation FOSEC atteste que :

Monsieur BAGASSIEN Dimitri

salarié(e) de la société INTERIM QUALITE - 71 RUE HENRI GAUTIER - 44550 MONTOIR DE BRETAGNE
a suivi l'action de formation :

Formation Utilisation en sécurité d'Appareil Respiratoire Isolant,

Nature de l'action concourant au développement des compétences :
- action de formation

qui s'est déroulée le/les **9 Juin 2026**
pour une durée totale de **7 heures**.

Lieu : **FO-SEC Agence de Donges 201 Le Rocher DONGES - 44480**

Avis Favorable

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à Saint Mitre Les Remparts,
le 09/06/2026

BARDET Olivier,
DG FOSEC



CERTIFICAT de RÉALISATION

Je soussigné Olivier BARDET, représentant légal du dispensateur de formation FOSEC atteste que :

Monsieur SANQUER Anthony

salarié(e) de la société INTERIM QUALITE - 71 RUE HENRI GAUTIER - 44550 MONTOIR DE BRETAGNE
a suivi l'action de formation :

Formation Utilisation en sécurité d'Appareil Respiratoire Isolant,

Nature de l'action concourant au développement des compétences :
- action de formation

qui s'est déroulée le/les **9 Juin 2026**
pour une durée totale de **7 heures**.

Lieu : **FO-SEC Agence de Donges 201 Le Rocher DONGES - 44480**

Avis Favorable

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à Saint Mitre Les Remparts,
le 09/06/2026

BARDET Olivier,
DG FOSEC

